

# COMMUNE de SAINT-MORE

## BULLETIN MUNICIPAL 2014 n°2



Nous avons pu constater que vous avez apprécié le 1<sup>er</sup> bulletin et nous en sommes très heureux.

En conséquence, et en fonction des événements plus ou moins importants, une communication sera effectuée afin de vous informer des dernières nouvelles de votre commune.

En espérant que ce bulletin vous donne à nouveau satisfaction.

---

### MANIFESTATIONS

#### Dates des festivités

Samedi 13 Décembre : Repas des aînés à 12h00 au chalet de la Cure

Dimanche 14 Décembre : Spectacle de Noël à 14h30 pour les enfants à Montillot

Samedi 20 Décembre : Arrivée du Père-Noël avec remise des cadeaux à la salle communale.

Rendez-vous à 15h30 place de la Mairie.

Samedi 10 Janvier : Galettes des rois à la salle communale à 16h00 (animation surprise).

### REUNIONS

#### Enquête publique pour le zonage d'assainissement

L'enquête publique aura lieu du 22 Novembre au 22 Décembre 2014.

Les documents seront mis à disposition du public aux heures d'ouverture de Mairie. La permanence du commissaire enquêteur aura lieu le samedi 22 Novembre de 9h00 à 12h00, le mercredi 10 Décembre et le lundi 22 Décembre de 14h00 à 17h00.

#### Réunion publique pour le zonage d'assainissement

Une réunion publique aura lieu le Vendredi 28 Novembre à 18h30 à la mairie concernant cette étude. Celle-ci sera animée par le bureau d'études ayant instruit ce dossier (Mr Mignon d'Aqua Preserv).

#### Distribution des bacs de tri

Les bacs de tri pourront être retirés le mercredi 17 décembre 2014 de 11h à 14h à la salle communale du camping. Au-delà de cette date, le retrait se fera à la CCAVM à Avallon.

### DIVERS

Nous sommes à la recherche d'un gros congélateur coffre hors d'usage pour les agents d'entretien. Si vous en possédez un et que vous souhaitez vous en débarrasser, veuillez contacter la mairie.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

CULLIERE Faustine née le 06 07/2014

Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

### Décès :

Madame Francine CHENEAU le 29 Juin à l'âge de 91 ans

Monsieur Pascal ZARIFIAN le 31 Juillet à l'âge de 71 ans

Madame Juliette MICHOT le 8 Octobre à l'âge de 89 ans

Madame MAGNIER Geneviève le 27 Octobre à l'âge de 96 ans

Monsieur RENNER Alix le 2 Novembre à l'âge de 61 ans

Nous regrettons sincèrement leur disparition.

## Nouveaux arrivants :

Mr Mme Bybau (1 rue de la Vernoce) ex habitation Mme Mousseau

Mr et Mme Benhenida Alain (6 rue du Crot) ex habitation Mme Gauci

Nous leur souhaitons à toutes et à tous la bienvenue.

### DOSSIER EN COURS D'INSTRUCTION SUR LA SECURITE

La commune travaille actuellement à l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde ou PCS. Ce document recense l'ensemble des risques majeurs auxquels est exposée la commune, qu'ils soient :

Naturels : inondations, ruissellement et coulées de boue, désordres climatiques.

Technologiques : accidents industriels ou liés aux transports de matières dangereuses ou passage d'un nuage radioactif.

Sanitaires : canicule, pandémie grippale.

Le PCS contient les réponses apportées par l'équipe municipale aux vulnérabilités connues sur le territoire de la commune. Il structure l'action en cas de crise.

# COMMUNE de SAINT-MORE

## SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE SUR LES ORDURES MENAGERES

La méthode de collecte des ordures ménagères va changer à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015. L'année 2015 sera une année de transition pour permettre aux habitants de se familiariser avec ce changement, d'être plus vigilant sur le tri et de trouver les bons réflexes.

### POURQUOI ?

Jusqu'à fin décembre 2013, Saint-moré appartenait à la CCV (communauté de communes du Vézélien). Depuis début 2014, la CCV a fusionné avec la CCA (Cté de communes de l'Avallonnais) et la CCMV (Cté de communes de Morvan Vauban) pour créer la CCAVM (cté de communes Avallon-Vézelay-Morvan). La gestion des déchets est une compétence de la nouvelle communauté de commune et celle-ci doit instaurer le même fonctionnement pour toutes les communes.

### **Objectifs définis par le Grenelle de l'environnement:**

- Diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles enfouies.
- Augmenter la quantité des déchets recyclables sans que la qualité du tri ne soit altérée.
- Inciter la population à réduire les déchets à la source.

### COMMENT ?

Les déchets recyclables (sauf le verre) seront collectés en porte à porte.

Un bac sera mis à disposition des abonnés pour les déchets recyclables et un autre pour les déchets ménagers non recyclables. Pour les abonnés ne désirant pas de bacs, des rouleaux de sacs seront proposés.

Le choix du type de contenant (bac ou sacs plastique) et le volume (pour les bacs) sera au bon vouloir de l'abonné en fonction du nombre de personnes dans son foyer.

### DECHETS RECYCLABLES (plastique, papier, carton, aluminium)

- Distribution d'un bac spécifique (ou sacs) par la CCAVM à Saint-Moré le 17 Décembre 2014 de 11h00 à 14h00. Les personnes étant absentes ce jour-là, pourront se rendre à la CCAVM pour le retirer. Un guide de tri leur sera aussi distribué et toutes explications vous seront fournies par l'un des agents présents.
- La collecte aura lieu tous les 15 jours (à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015)
- Le verre sera toujours collecté au point d'apport volontaire de la commune.

### DECHETS MENAGERS NON RECYCLABLES

- Distribution d'un bac en Mai 2015 (même méthode de distribution que pour le bac « déchets recyclables »). Plusieurs contenances seront disponibles. Si dans l'année 2015, il s'avère que le choix du volume ne convient pas, il sera possible de faire un échange à la CCAVM.

Courant 2015, à titre d'expérimentation puisqu'il n'y aura pas de facturation, un certain nombre de levées sera déterminé pour l'année par la CCAVM. **Une facture fictive** vous sera adressée comportant un forfait et le nombre de levées. En cas de dépassement du nombre de levées, un coût supplémentaire par levée vous sera facturé. Il est donc recommandé de sortir votre bac seulement quand il est plein.

Les bacs seront équipés d'une puce électronique pour identifier l'abonné et le comptage des levées.

Pour les personnes ayant opté pour des sacs, pas de limitation de levées mais le **réapprovisionnement des rouleaux de sacs plastique sera payant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Le jour de ramassage sera toujours le vendredi matin pour les 2 bacs.

La CCAVM vend également des composteurs de 400 litres en plastique +bio seau au prix de 12 euros.

**NOTA. Pour l'année 2015, pas de facturation puisque la taxe d'ordures ménagères restera sur le foncier bâti.**

#### RESIDENCE SECONDAIRE

Pour les résidences secondaires qui choisiront les sacs , un gros container (idem à celui qui est sur le parking de la mairie) sera mis à disposition par la CCAVM. Ce container sera équipé d'une serrure et une clé sera distribuée seulement à ces abonnés.

#### HABITATION INOCCUPEE – GRANGE - GARAGE

Aucune redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### HABITATION EN LOCATION

L'inscription est à faire par le locataire (comme pour EDF, TELECOM et l'eau).

En cas de déménagement, prévenir la CCAVM.

#### POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Seul le container pour le verre restera en place.

#### FACTURATION

Pour l'année 2015, année de transition, la facturation sera toujours basée sur le foncier bâti et apparaîtra toujours sur la taxe foncière.

Durant l'année 2015, une étude sera faite par la CCAVM pour déterminer les tarifs.

#### POUR TOUS COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan 9 rue Carnot 89200 AVALLON

Tél. 03-86-34-38-06

Horaires d'ouvertures au public : du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30

Adresse mail : [cte.com.avallonnais@wanadoo.fr](mailto:cte.com.avallonnais@wanadoo.fr)

---